

EXAMEN URBANISME

Classes: 1 ere année GC

A U.: 2009/2010 **Semestre** :2 **Date** : /06/ 2010

Durée :1h30mn Nbre de pages : 2 Documents : non autorisés

Question 2 : (9 points)

On veut aménager un terrain dans une zone communale de superficie 5 hectare en lots d'habitation selon les proportions suivantes :

Habitation : jumelé = 30 % ; Individuel = 20 % ; bande continue = 50 %

- a- Préciser les procédures d'approbation de ce dossier de lotissement. (3 points)
- b- Quels sont les travaux d'aménagement préliminaire et définitif d'un projet de lotissement.
- c- Calculer la surface réservée aux équipements publics. (3 points)
- d- Calculer le nombre de logement pour chaque type d'habitat sachant que : (3 points)

Type de logement	Superficie (m²) / logement
individuel	350
Jumelé	280
Bande continue	180

Question 3: (7 points)

L'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 19 octobre 1995 a fixe la liste des pièces constitutives du dossier de permis de bâtir et les procédures a suivre pour l'obtention de ce permis de construire.

- a- Préciser le délai de validité et les conditions de prorogation et de renouvellement d'un permis à bâtir lorsque le terrain se situe dans une commune couverte par un PAU.
- b- soit un terrain à bâtir dont la surface totale est de 380 m2 selon le cahier de charge vous trouvez les données suivantes.
 - Retrait par rapport à la voie public 5 m
 - Retrait minimal par rapport aux limites séparatives des parcelles est de 4 m
 - Coefficient d'occupation des sols 1/4
 - Coefficient d'utilisation foncière 3/7
 - Hauteur maximale de la construction R+1 soit 8 m

OUERGHI.Abdennebi

- b-1- calculer la surface de la construction projetée au sol.
- b-2- calculer la surface des planchers du logement.
- b-3- Représenter la parcelle et préciser l'implantation de la construction avec les retraits.

Question 3: (4 points)

- a- Donner un nom pour cette figure
- b- Définir les différentes légendes urbaines unifiées présenté sur la figure.



Bon Travail 🗷

